



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Alternative à la cession : lancement par  
l'Etat d'une consultation pour la conclusion  
d'un bail emphytéotique concernant l'Hôtel  
de Grenelle (75007 PARIS)**

Paris, le 29/07/2020  
N°63

La politique immobilière de l'Etat s'inscrit dans une nouvelle démarche de valorisation de son parc : trouver des alternatives à la cession, pour certains biens dont l'Etat n'a plus l'usage.

C'est pourquoi la Direction de l'Immobilier de l'État a organisé un appel à candidatures en vue d'un bail emphytéotique<sup>(1)</sup> concernant l'Hôtel de Grenelle.

L'Hôtel de Grenelle est un ensemble immobilier de caractère construit au XIXe siècle au cœur du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, situé aux numéros 111-113 rue de Grenelle et 2 Cité Martignac. Il se compose de 2 bâtiments reliés entre eux :

- le bâtiment en façade sur la rue de Grenelle, avec passage cocher et aile droite en retour d'équerre sur deux niveaux, élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de quatre étages ;
- le bâtiment sur cour à l'arrière, parallèle au premier bâtiment avec aile en retour d'équerre sur un niveau, élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de trois étages.

Les deux constructions d'une surface de plancher totale de 2 774,39 m<sup>2</sup> sont ordonnées autour d'une cour pavée et d'un jardin arboré en fond de parcelle

L'hôtel de Grenelle est idéalement situé dans le quartier des Invalides, à proximité de l'Assemblée nationale et de différents ministères et ambassades.

Les visites prévues du 22 juin au 31 juillet 2020 et du 24 août au 11 septembre 2020 sont à demander à l'adresse suivante : [113grenelle@bluebird-immobilier.com](mailto:113grenelle@bluebird-immobilier.com).

(1) Le bail emphytéotique sera conclu pour une durée de 99 ans moyennant une redevance entièrement capitalisée payable par l'emphytéote en une fois à la signature de l'acte authentique. La date limite de réception des offres est fixée au 20 octobre 2020.

Toutes les informations nécessaires sont sur le site des cessions immobilières de l'État : <https://cessions.immobilier-etat.gouv.fr/biens/letat-lance-le-18-juin-2020-une-consultation-pour-la-conclusion-dun-bail-emphyteotique>

*"Ce mode de valorisation alternatif à la cession va permettre de garder dans le patrimoine de l'Etat, les biens immobiliers ayant un intérêt patrimonial tout en garantissant des recettes conséquentes préservant ainsi les intérêts financiers de l'Etat".*

*Olivier Dussopt, Ministre délégué aux Comptes Publics, en charge de l'immobilier de l'État.*



## **Direction générale des Finances publiques**

### **Service de presse d'Olivier Dussopt :**

Benjamin ROSMINI

Mél : [presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr)

### **Service de presse DGFIP :**

Tél : 01.53.18.64.76

Mél : [daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr)

[isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr)